

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 495)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 71

présenté par
M. Charles de Courson

à l'amendement n° 31 du Gouvernement

ARTICLE 24

À l'alinéa 35,

- I- Insérer au début de la première phrase les mots : « L'organe délibérant de »
- II- Insérer à la première phrase, avant les mots : « l'établissement public », le mot : « de ».
- III- Insérer au début de la deuxième phrase les mots : « Si l'organe délibérant de »
- IV- Insérer à la deuxième phrase, avant les mots : « l'établissement public », le mot : « de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.